



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



04104518

Tribunal de Commerce de Tournai
Déposé au Greffe le 05 JUL 2004

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/07/2004- Annexes du Moniteur belge

Dénomination :

Forme juridique : Entreprises MOULARD S.A.
Rue Mi-Anvaing, 7
Siege : 7911 MONTROEUL-AU-BOIS

N° d'entreprise : 421.608.124

Objet de l'acte :

Texte

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
QUI S'EST TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE LE 05 JUIN 2004.

C'est en sa qualité de Présidente du Conseil d'Administration que Madame Blanche Dupret ouvre la séance à 15 heures.

Elle dépose sur le bureau les justificatifs des convocations à cette assemblée et demande à Monsieur Jean Paul Moulard d'assumer le secrétariat.

Elle invite les actionnaires à signer la liste des présences et fait remarquer que l'assemblée étant valablement constituée, est apte à délibérer sur l'ordre du jour suivant.

- 1°) Rapport de gestion 2003;
- 2°) Comptes annuels au 31.12.2003;
- 3°) Affectation du résultat,
- 4°) Décharge aux administrateurs;
- 5°) Renouvellement des mandats.

1. Lecture du rapport de gestion :

Le secrétaire donne lecture du rapport de gestion qui est approuvé à l'unanimité car n'appelant aucune remarque.

2. Examen des comptes annuels :

C'est bilan en mains que Madame Dupret commente les postes les plus significatifs ; après avoir donné quelques explications, les comptes annuels sont ensuite approuvés à l'unanimité des voix.

3. Affectation des résultats :

Comme cela a été proposé par les administrateurs, les actionnaires décident de reporter le bénéfice à nouveau.

4. Décharge aux administrateurs :

C'est par un vote spécial que décharge est votée aux administrateurs pour leur gestion de 2003.

5. Renouvellement des mandats :

Les mandats des administrateurs s'achèvent fin 2003.
Ceux-ci sont renouvelés jusqu'en 2009.

Le secrétaire donne ensuite lecture du présent procès-verbal qui n'appelant aucune remarque est approuvé à l'unanimité des voix.

La séance est levée à 16 heures 30.